

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 3 juin 2024 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents :

Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Alain Faucher, Valmond Lessard et Stéphane Paré.

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Guy Roy, maire.

Est également présente, la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Sylvie Mercier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. *Ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Adoption du procès-verbal du 6 mai 2024*
4. *Lecture de la correspondance*
 - *Bilan incendie et premiers répondants*
 - *Sentier des mineurs - dépôt aux Fonds Régions et Ruralité - volet 2 «Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC 2023-2024»*
 - *Résolution autorisant la location de la pelle tel que mentionné dans le formulaire de présentation du projet « Des mines à la nature » dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité- volet 3*
 - *Congrès des maires*
 - *Contribution COBARIC*
 - *Divers*
5. *Voirie*
6. *Suivi des dossiers*
 - *Emploi Été Canada*
 - *Programme d'aide au compostage domestique*
7. *Période de questions*
8. *Étude et adoption des comptes*
9. *Compte-rendu des comités*
10. *Questions diverses*
11. *Levée de la séance*

2024-06-4631

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté et que le point questions diverses demeure ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2024

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 au moins 72 heures avant la tenue des présentes.

2024-06-4632

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 6 mai soit accepté.

4. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- **BILAN INCENDIE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

Le maire fait la lecture du bilan incendie et premiers répondants du mois de mai 2024.

- **SENTIER DES MINEURS - DÉPÔT A FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 2 «SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC 2023-2024»**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus souhaite la mise en œuvre du projet Fonds régions ruralité-volet 2 : Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC 2023-2024 pour un montant s'élevant à 157 030 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet Fonds régions et ruralité - Volet 3 a été approuvé par la MRC des Appalaches et qu'un montant de 74 158 \$ nous a été accordé par celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation des travaux, la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus contribue pour un montant équivalent à 31 392 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour combler le montant de 51 480 \$ manquant une demande doit être faite au FFR - volet 2 «Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC 2023-2024

2024-06-4633

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu unanimement de soumettre une demande financière à la MRC des Appalaches pour un montant de 51 480 \$ dans le cadre du Fonds régions ruralité - Volet 2 et d'autoriser la directrice générale, Madame Sylvie Mercier à signer les documents relatifs à ce projet.

- **RÉSOLUTION AUTORISANT LA LOCATION DE LA PELLE TEL QUE MENTIONNÉ DANS LE FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DU PROJET « DES MINES À LA NATURE » DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ- VOLET 3**

CONSIDÉRANT QUE le projet « Des mines à la nature » soumis dans le cadre du FFR- volet 3, a été approuvé par la MRC des Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente a été signé en date du 16 mai 2024 et que la municipalité s'engage à réaliser son projet comme présenté dans la demande;

2024-06-4634

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu unanimement d'autoriser la location de la pelle pour exécuter les travaux d'aménagement des sentiers ainsi que la fabrication de 2 gazébos comme présenté dans la demande.

- **CONGRÈS DES MAIRES DU 26 AU 28 SEPTEMBRE 2024 AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**

2024-06-4635

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus autorise Monsieur Guy Roy, maire à assister au Congrès de la FQM qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec.

Il est bien entendu que tous les frais inhérents à ce Congrès seront défrayés par la municipalité.

- **CONTRIBUTION COBARIC**

ATTENDU QUE la municipalité affirme son engagement à soutenir le COBARIC dans la poursuite de ses actions;

2024-06-4636

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité de payer les frais d'adhésion au montant de 75\$

- **DIVERS**
 - **Parc Frontenac, entente de partenariat avec les municipalités.**

Remis à la prochaine séance

5. **VOIRIE**

- **Travaux 5^e rang Nord**

La municipalité désire effectuer des travaux sur une partie du 5^e rang Nord dont le creusage de fossés et que le passage de fils pour les éoliennes est dans cette emprise.

Avant d'effectuer ces travaux, le responsable des travaux publics communiquera avec les responsables de Pattern Énergie afin de venir évaluer les travaux et faire leurs recommandations. Un suivi sera donné aux membres du conseil.

- **Réparation niveleuse**

À la suite des informations fournies par le responsable des travaux publics aux membres du conseil;

2024-06-4637

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers de faire réparer la niveleuse avec une transmission de même génération au coût approximatif de 35 000 \$. À cette réparation un montant de 10 000\$ est estimé pour la main d'œuvre pour un total de 45 000\$ plus les taxes applicables.

6. SUIVI DES DOSSIERS

- **EMPLOI ÉTUDIANT**

ATTENDU QUE différentes tâches doivent être exécutées par les employés de voirie et que ceux-ci manquent de temps;

ATTENDU QU'une personne doit être embauchée afin de pallier cette situation;

2024-06-4638

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à publier une offre d'emploi pour procéder à l'embauche d'un étudiant qui pourra réaliser différentes tâches qui lui seront assignés par le responsable des travaux publics.

- **PROGRAMME D'AIDE AU COMPOSTAGE DOMESTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC a relancé le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) (ci-après le « Programme ») pour lequel la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus souhaite déposer un projet « Passons à l'action, compostons » (ci-après le « Projet »);

CONSIDÉRANT QUE, pour obtenir une aide financière au Programme, l'ensemble des exigences du cadre normatif du Programme doivent être respectées et l'ensemble des informations et documents requis doivent être transmis à RECYC-QUÉBEC;

2024-06-4639

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** la directrice générale Mme Sylvie Mercier à signer et déposer une demande d'aide financière au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus auprès de RECYC-QUÉBEC eu égard au Projet, dans le cadre du Programme et à transmettre tout document ou information y étant relatifs;

- **DE RESPECTER** l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme ainsi que l'encadrement en vigueur (lois, règlements, lignes directrices, etc.) pour la réalisation du Projet, lequel devra être entièrement terminé le 30 juin 2025;
- **D'OBTENIR** les autorisations nécessaires pour le Projet, le cas échéant;
- **D'EFFECTUER** régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes de son Projet, dont certaines visant l'ensemble de la population ciblée par le Projet, au moins jusqu'à la fin de celui-ci;
- **DE CONFIRMER** que le Projet soumis permettra minimalement de recycler les matières organiques résidentielles végétales visées;
- **DE DEMEURER** propriétaire des équipements communautaires (dans le cadre d'un volet 2 ou 3) et de les exploiter, les utiliser et les entretenir pendant toute la durée du projet, minimalement;
- **DE TRANSMETTRE** à RECYC-QUÉBEC les rapports de reddition de compte requis, incluant toutes les pièces exigibles, selon les exigences du Programme;
- **D'OBTENIR** auprès de RECYC-QUÉBEC, au plus tard le 30 septembre 2025, une reconnaissance de niveau minimum « mise en œuvre » du programme ICI ON RECYCLE+.
- **DE PRENDRE EN CHARGE** la partie du projet non financée par RECYC-QUÉBEC, le cas échéant, y compris en cas de désistement d'un autre partenaire financier.

7. PÉRIODE DE QUESTION

- Une citoyenne fait part aux membres du conseil municipal que lors d'évènements à la piste de course le Speedway, la musique est souvent très forte et ce, jusqu'aux petites heures du matin.

Une vérification sera faite à savoir si nous avons un règlement concernant les bruits.

8. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer pour le mois de mai 2024 :

Salaire du mois de mai 2024

34 822,14 \$

Comptes à payer :

C2400024 à C2400038	7 215, 17 \$
L2400055 à L2400066	21 561, 01 \$
P2400133 à P2400173	117 853, 93 \$

2024-06-4640

Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers.

9. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

Aucune question.

10. QUESTIONS DIVERSES

- **Bâtiment toilette au Sentier des mineurs**

Information est demandée par le conseiller Valmond Lessard si nous avons une personne pour faire l'entretien et si le bâtiment a été redressé. Ces demandes sont en cours.

Une demande aussi est formulée par M. Lessard d'avoir la liste des permis octroyés. Cette liste leur était déjà remise à tous les mois mais il a été convenu que dorénavant, elle sera déposée aux 3 mois.

- **Suivi candidatures poste de directeur général**

La directrice générale communiquera avec M. Marc-André Paré, consultant pour convenir d'une date de rencontre avec le conseil pour discuter des candidatures retenues ainsi que des conditions de travail. Dès que nous aurons un retour de M. Paré, l'information sera transmise aux membres du conseil.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-06-4641

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(Signé)

Guy Roy
Maire

(Signé)

Sylvie Mercier
Dir. générale/greffière trésorière

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses de la résolution suivante : 2024-06-4633, 4634, 4635, 4636, 4637, 4638, 4639 et 4640.